

Service public régional de Bruxelles
B.D.U.
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert Goffart
Directeur
Gare du Nord
Rue du Progrès, 80/ bte 1
1035 Bruxelles

Bruxelles, le

V/Réf. : 16/PFD/570515
N/Réf. : JMB/UCL-3.91/s.575
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Concerne : UCCLÉ. Rues Egide Van Ophem, du Roseau, du Château d'Or, de Stalle, Gatti de Gamond, du Roetaert et Jean-Baptiste Baeck : ligne de chemin de fer n°124 (Bruxelles-Charleroi).
Recépage et abattage de 901 arbres de taillis.

En réponse à votre courrier du 25 août, reçue le 25 août 2015, concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 9 septembre 2015, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserves.

La demande concerne le recépage et abattage de 901 arbres de taillis le long du chemin de fer (ligne n°124 Bruxelles-Charleroi) sur sept segments de 200m et qui appartient au domaine Infrabel. Il s'agit de travaux normaux d'entretien qui interviennent tous les cinq ans. Les arbres concernés sont des acacias, érables, hêtres et sapins. Le périmètre concerné par la demande est partiellement situé dans la zone de protection de la gare d'Uccle-Stalle et longe le parc classé Jacques Brel (sans zone de protection).

La CRMS n'émet pas d'objection quant à ces travaux d'entretien nécessaires à la sécurité du chemin de fer et au confort des riverains. Elle estime toutefois que les abords du parc Jacques Brel méritent un traitement différencié garantissant une interaction de qualité entre la végétation du parc et la végétation du domaine du chemin de fer. Pour cela, la CRMS préconise que la Cellule Sites de la Direction des Monuments et Sites soit associée au traitement des abords du parc Jacques Brel.

Enfin, la CRMS souhaite que la Région mette sur pied un groupe de réflexion pour étudier la question des coupes à blanc sur son territoire, en y associant, outre les administrations concernées (DMS, DU) et la CRMS, l'IBGE ainsi qu'Infrabel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. (Cellule Sites)